



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

## CERTIFICAT D'AGREMENT

Conformément à la loi n° 92-533 du 17 juin 1992 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés et à son décret d'application du 5 octobre 1994 et par décision du Ministre chargé de l'Agriculture,

l'organisme **DAUDET PAYSAGES**

domicilié à,

*ZA de la Broue,  
BP 10*

*30300 JONQUIERES ST VINCENT*

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **LR00508.**

Pour effectuer ses activités - de distribution **NON**

- d'application **OUI**

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, sauf changement important.

Ce certificat peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration, et être suspendu ou retiré en cas d'infraction aux dispositions réglementaires.

Fait à Montpellier, le 26 février 2002

Pour le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,  
Le Chef du Service Régional de la Protection des Végétaux,

